

## Fonds Jarislowsky Fraser Sélect d'actions canadiennes BNI Série Conseillers

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Fonds Jarislowsky Fraser Sélect d'actions canadiennes BNI que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Banque Nationale Investissements inc. (« BNI ») au 1 866 603-3601. Vous pouvez également écrire à l'adresse [investissements@bnc.ca](mailto:investissements@bnc.ca) ou visiter le [www.bnconseillers.com](http://www.bnconseillers.com).

**Avant d'investir dans un fonds, vous devriez évaluer s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.**

### Bref aperçu

<b>Code du fonds :</b>	FSI : NBC3402 FSRéd : NBC3602	<b>Gestionnaire du fonds :</b>	Banque Nationale Investissements inc. (« BNI »)
<b>Date de création de la série :</b>	7 octobre 2010	<b>Gestionnaire de portefeuille :</b>	Jarislowsky, Fraser Limitée
<b>Valeur totale du fonds au 31 mars 2018 :</b>	99,6 \$ millions	<b>Distribution :</b>	Revenu net et gains en capital nets réalisés pour l'année, décembre (automatiquement réinvestie en titres additionnels, sauf choix différent de l'investisseur).
<b>Ratio des frais de gestion (RFG) :</b>	2,09 %	<b>Placement minimal :</b>	500 \$ (initial), 50 \$ (additionnel), 25 \$ (systématique)

### Dans quoi le fonds investit-il ?

L'objectif de placement vise à procurer aux épargnants une croissance du capital à long terme. Le fonds investit, directement ou indirectement, dans un portefeuille diversifié constitué principalement de titres de participation d'émetteurs canadiens de grandes capitalisations. Le fonds peut investir jusqu'à 49 % de son actif dans des titres d'émetteurs étrangers.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du fonds au 31 mars 2018. Ces placements changeront au fil du temps.

#### Dix principaux placements (au 31 mars 2018)

1. Banque Toronto-Dominion	7,7 %
2. Banque Royale du Canada	6,1 %
3. Banque de Nouvelle-Écosse	5,4 %
4. Compagnie des Chemins de Fer Nationaux du Canada	4,0 %
5. Canadian Natural Resources Ltd.	3,8 %
6. Enbridge Inc.	3,6 %
7. Open Text Corp.	3,2 %
8. Nutrien Ltd.	3,1 %
9. Société Financière Manuvie	2,9 %
10. Groupe SNC-Lavalin Inc.	2,7 %
<b>Pourcentage total des dix principaux placements :</b>	<b>42,5 %</b>
<b>Nombre total de placements :</b>	<b>60</b>

#### Répartition des placements (au 31 mars 2018)

Répartition par actif	Répartition sectorielle
Actions canadiennes 79,9 %	Finance 31,6 %
Actions américaines 14,0 %	Énergie 14,8 %
Actions internationales 5,5 %	Biens de consommation de base 11,9 %
Trésorerie, marché monétaire et autres éléments d'actif net 0,6 %	Industrie 11,7 %
	Technologies de l'information 11,2 %
	Consommation discrétionnaire 8,2 %
	Matériaux 5,3 %
	Santé 3,7 %
	Services aux collectivités 1,0 %
	Trésorerie, marché monétaire et autres éléments d'actif net 0,6 %

### Quels sont les risques associés à ce fonds ?

La valeur du fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent. Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

### Niveau de risque

BNI estime que la volatilité de ce fonds est **moyenne**.

Ce niveau est établi d'après la variation du rendement du fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du fonds et peut changer avec le temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du fonds, consultez la rubrique relative aux Risques dans le prospectus simplifié du fonds.

### Aucune garantie

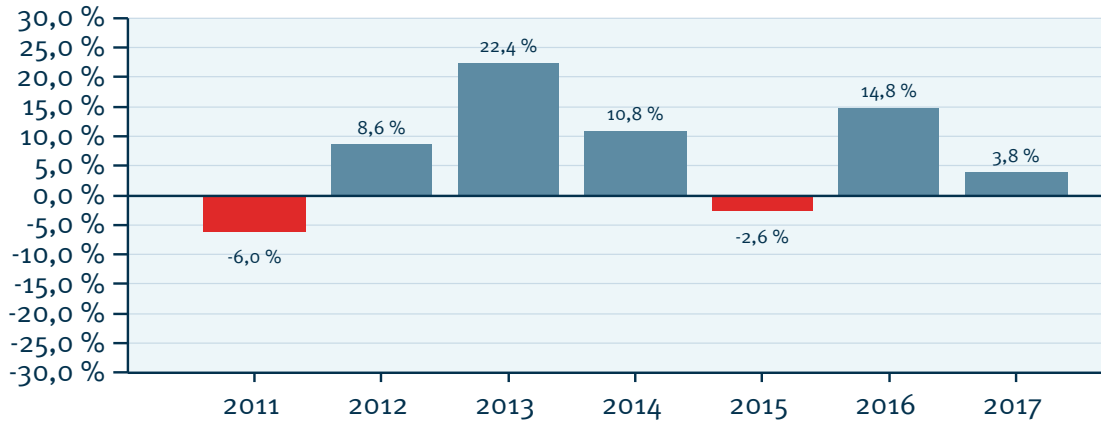
Comme la plupart des fonds, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

## Quel a été le rendement du fonds ?

Cette section vous indique le rendement annuel des titres de la Série Conseillers du fonds au cours des 7 dernières années. Les frais du fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du fonds.

### Rendements annuels

Ce graphique indique le rendement des titres de la Série Conseillers du fonds au cours des 7 dernières années. La valeur du fonds a diminué pendant 2 de ces années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce fonds dans le passé mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



### Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des titres de la Série Conseillers sur trois mois au cours des 7 dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Veuillez tenir compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le fonds au début de cette période
Meilleur rendement	9,6 %	31 mai 2016	vos placement augmenterait à 1 096 \$.
Pire rendement	-11,9 %	30 septembre 2011	vos placement chuterait à 881 \$.

### Rendement moyen

Depuis sa création, les titres de la Série Conseillers du fonds ont généré un rendement annuel composé de 6,55 %, ce qui signifie que si vous aviez investi 1 000 \$ dans cette série du fonds depuis sa création, votre placement vaudrait aujourd'hui 1 608 \$.

## À qui le fonds est-il destiné ?

### Aux investisseurs qui :

- recherchent un placement à long terme (au moins cinq ans);
- désirent ajouter un fonds d'actions canadiennes à leur portefeuille.

## Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

## Combien cela coûte-t-il ?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des titres de la Série Conseillers du fonds. Les frais (y compris les commissions) peuvent varier d'une série et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

### 1. Frais de souscription

Lorsque vous achetez des titres du fonds, vous devez choisir le moment où les frais de souscription seront payés. Informez-vous sur les avantages et les inconvénients de chaque option.

## Combien cela coûte-t-il ? (suite)

Option de frais de souscription	Ce que vous payez		Comment ça fonctionne
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)	
Frais de souscription initiaux	0 % du montant investi	De 0 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Il n'y a aucuns frais à payer lorsque vous achetez vos titres sous l'option de frais de souscription initiaux.</li> <li>Des frais peuvent être exigés par la société de votre représentant.</li> <li>Vous négociez ces frais avec votre représentant.</li> </ul>
Frais de souscription réduits	<b>Si vous vendez :</b> Au cours de la 1 <sup>ère</sup> année 3,0 % Au cours de la 2 <sup>e</sup> année 2,5 % Au cours de la 3 <sup>e</sup> année 2,0 % Après la 3 <sup>e</sup> année 0 %	Lors du rachat. De 0 \$ à 30 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nous payons à la société de votre représentant une commission de 2,5 % du montant que vous investissez.</li> <li>Vous ne payez aucuns frais à moins que vous ne demandiez le rachat de vos titres à l'intérieur d'un délai de trois (3) ans suivant leur achat.</li> <li>Les frais de rachat sont fondés sur le coût initial de vos titres et la période au cours de laquelle vous les détenez.</li> <li>Les frais de rachat sont à taux fixe. Ils sont déduits de la valeur des titres vendus et sont remis à BNI.</li> <li>Il n'y a aucuns frais de rachat lorsque vous substituez à vos titres des titres d'un autre Fonds BNI acquis selon l'option des frais de souscription réduits. Le calendrier des frais de souscription réduits est établi selon la date où vous investissez dans le premier fonds.</li> </ul>

### 2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds. Au 31 décembre 2017, les frais du fonds s'élevaient à 2,11 % de sa valeur, ce qui correspond à 21,13 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

	Taux annuel (en % de la valeur du fonds)
<b>Ratio des frais de gestion (RFG)</b> Il s'agit du total des frais de gestion (incluant la commission de suivi) et des charges opérationnelles du fonds. BNI a renoncé à certains frais. Dans le cas contraire, le RFG aurait été plus élevé.	2,09 %
<b>Ratio des frais d'opérations (RFO)</b> Il s'agit des frais de transactions du fonds.	0,03 %
<b>Frais du fonds</b>	<b>2,11 %</b>

### Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est versée tant que vous possédez des titres du fonds. Elle couvre les services et/ou les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

BNI verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Il la prélève sur les frais de gestion et la calcule en fonction de la valeur de votre placement. Le taux dépend de l'option de frais de souscription que vous choisissez :

Option de frais de souscription	Montant de la commission de suivi	
	En pourcentage (%)	En dollars (\$)
Frais de souscription initiaux	Jusqu'à 1,00 % de la valeur de votre placement annuellement.	Maximum de 10,00 \$ annuellement pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.
Frais de souscription réduits	Jusqu'à 0,50 % de la valeur de votre placement annuellement pour la 1 <sup>ère</sup> à la 3 <sup>e</sup> année.	Maximum de 5,00 \$ annuellement pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.
	Jusqu'à 1,00 % de la valeur de votre placement annuellement pour les années subséquentes.	Maximum de 10,00 \$ annuellement pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

### 3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous achetez, détenez, vendez, substituez ou convertissez des titres du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Des frais représentant 2 % de la valeur des titres que vous rachetez ou substituez dans les trente (30) jours suivant leur achat pourraient être chargés par BNI. Ces frais sont versés au fonds.
Frais de substitution	Aucuns frais ne sont exigés lorsque vous demandez la substitution pour des titres de la même série (selon la même option de souscription) d'un autre fonds. Si vous avez acquis des titres de Série Conseillers selon l'option de frais de souscription réduits du fonds initial, des frais seront payables, s'il y a lieu, lors du rachat des titres du nouveau fonds, mais en fonction de la date à laquelle vous avez acheté les titres du fonds initial. Des frais peuvent être exigés par votre société de représentants.
Frais de conversion	Aucuns frais ne sont exigés par BNI lorsque vous demandez la conversion des titres d'une série d'un fonds en titres d'une autre série du même fonds à l'exception des frais de rachat applicables, si vous procédez à une conversion de titres de la Série Conseillers selon l'option de frais réduits en titres d'une autre série avant la fin de votre calendrier de frais de souscription réduits.

## Et si je change d'idée ?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds; ou
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

## Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du fonds, communiquez avec BNI ou avec votre représentant. Ces documents et l'aperçu du fonds constituent les documents légaux du fonds.

Banque Nationale Investissements inc.  
1100, boul. Robert-Bourassa, 10<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H3B 2G7

Sans frais : 1 866 603-3601  
Courrier électronique :  
investissements@bnc.ca  
[www.bnccconseillers.com](http://www.bnccconseillers.com)

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les fonds, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse

[www.autorites-valeurs-mobilieres.ca](http://www.autorites-valeurs-mobilieres.ca).